



Site Natura 2000 des Roches de Penmarc'h

Echange sur la fréquentation nautique des Etocs

Jeudi 20 octobre 2022, 14h30 – Pont l'Abbé (CCPBS)

Participants :

Nom	Structure
Bernard MOULIN	Bretagne Aventures
Christophe DELACOUR	Centre nautique du Guilvinec
Gwenn BALOUIN	Centre nautique municipal de Penmarc'h
Jean-Marc BREN	Adjoint au maire de Penmarc'h, en charge des activités nautiques
Eric VIANDIER	Centre nautique de plein air de Lesconil
Elodie BRENN	Centre nautique de plein air de Lesconil
Guillaume DENAIN	Les enfants de la côte
Fanny DENAIN	Les enfants de la côte
Didier TORRE	SOIZEN
Pascale LE PAPE	BRAM Plongée
Michel LABIDURIE	Le Vent des Etocs
Hélène LE GARREC	Le Vent des Etocs
Claude LE GARREC	Le Vent des Etocs
Christian BOENNEC	Marins et amis du port de Kerity (MAPK)
Benjamin BUISSON	Pôle Littoral et biodiversité, Communauté de communes du Pays bigouden sud
Françoise LE BOURDON	Pôle économie et tourisme, Tourisme et nautisme, Communauté de communes du Pays bigouden sud
Anna RAGUENEAU	Chargée de mission nautisme, Communauté de communes du Pays bigouden sud
Agnès LE MAITRE	Directrice de l'Office de tourisme Pays bigouden sud
André FOUQUET	Bretagne Vivante
Alain THOMAS	Bretagne Vivante
Bernard MARTIN	Bretagne Vivante, Réseau National Echouages
Oscar CHUBERRE	Office français pour la biodiversité, animateur du programme C-mon-spot
Morgane REMAUD	Office français pour la biodiversité
Sophie LECERF	Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne, opérateur du site Natura 2000 Roches de Penmarc'h

Excusés : Mr et Mme Peron, Archipel Excursions.

Relevé de conclusions

L'objectif de cette réunion était de rassembler l'ensemble des structures nautiques et associations de plaisanciers locales fréquentant l'archipel des Etocs, afin de faire le point sur leurs activités et leurs interactions avec les phoques, et de rediscuter des bonnes pratiques à respecter pour limiter tout dérangement.

Ordre du jour :

- 1) Rappel sur le site Natura 2000 Roches de Penmarc'h
- 2) La charte de bonnes pratiques des Etocs
- 3) L'enjeu phoques sur le site et le suivi de la population aux Etocs
- 4) Point sur la fréquentation nautique du site
- 5) Interactions avec les activités humaines et notion de « dérangement »
- 6) Quelles sont les bonnes pratiques à adopter ?
- 7) Echange collectif sur les outils de sensibilisation et d'engagement à mettre en place.

Se référer au diaporama joint en annexe pour le contenu des présentations.

Après un rappel sur le Document d'objectifs du site Natura 2000 Roches de Penmarc'h et la charte de bonnes pratiques élaborée en 2016, le suivi des phoques gris réalisé sur les Etocs depuis 2014 a été présenté, et l'enjeu autour de la préservation de cette espèce sur le site expliqué.

Le groupe de phoques gris aux Etocs est en augmentation constante depuis le début des comptages, passant de 7 individus en 2014 à un maximum de 21 individus observés en mai 2021. Pour la première fois cependant en 2022, il a été constaté une baisse des effectifs avec 16 phoques comptés en mai et 13 seulement en août. Parallèlement, la fréquentation humaine du site est importante et un phénomène de dérangement a pu être observé lors du dernier comptage du mois d'août 2022 notamment.

Le site des Etocs est essentiellement un site de reposoirs et d'alimentation, aucune mise bas n'a jamais été observée (celles-ci ont lieu aux Sept-Iles et à Molène). C'est un site important à suivre du point de vue de la dynamique de population de cette espèce, puisque le phoque gris est ici en limite de son aire de répartition. Or, ces dernières années, on observe un glissement vers le sud de cette limite (groupe installé aux Glénan depuis peu ainsi qu'à Houat-Hoedic).

De manière générale, la tendance nationale des effectifs est en augmentation et l'état actuel des populations en France est jugé satisfaisant. L'objectif de conservation pour cette espèce est donc le maintien des capacités d'accueil des sites.

Il a été rappelé que le Phoque gris est une espèce protégée et que « la perturbation intentionnelle » de ces animaux au sein des aires marines protégées est interdite (arrêté du 1^{er}/07/2011).

Un temps d'échange, structuré autour de 3 questions, a ensuite permis à chaque structure nautique présente d'expliquer leurs activités sur le site, les interactions qu'ils peuvent avoir ou observer avec

les phoques gris, et les informations qu'ils transmettent à leurs clients ou adhérents au cours de leurs sorties.

Ces échanges ont permis de mettre en évidence une bonne sensibilisation et connaissance des structures nautiques sur la notion de dérangement. Il a également été question de la curiosité de certains phoques qui viennent parfois au contact des pratiquants. Il a été rappelé qu'une trop forte proximité avec ces animaux sauvages comporte des risques de transmissions de maladies (mycoplasmes infectieux, brucellose, etc.) mais aussi, même s'ils sont rares, de griffures ou de morsures.

Il est essentiel de contenir la fréquentation pour limiter les impacts sur cette espèce protégée et éviter le recours à une réglementation plus contraignante. Les conditions pour une observation « non impactante » ont été rappelées :

- Ne pas débarquer ou se mettre à l'eau à proximité des reposoirs,
- Favoriser une approche douce (pas de bruits, de cris, et ne pas surprendre les animaux),
- Pas plus d'une embarcation ou groupe d'embarcations à la fois, en évitant de cerner les animaux,
- Limiter la durée de présence,
- Lorsque les phoques sont à l'eau, ne pas aller vers eux et les laisser venir.

L'observation du comportement des phoques lorsqu'ils sont sur reposoirs permet de savoir s'ils sont dérangés ou non : dès lors qu'un phoque se redresse et commence à bouger, cela signifie qu'il est dérangé et qu'il faut reculer.

Une discussion a ensuite porté sur la charte d'engagements de bonnes pratiques pour la fréquentation des Etocs, qui semble être trop contraignante et trop administrative pour les acteurs du site. Il est convenu de réfléchir à une forme d'engagement plus simple et ciblée sur l'approche des phoques.

Les structures nautiques peuvent jouer un rôle d'ambassadeur local de la biodiversité. Différents outils de sensibilisation existent et sont à leur disposition : l'application Nav&Co, le site Internet C-mon-spot, et la plaquette « *A la découverte de la biodiversité des sites Natura 2000 Roches de Penmarc'h, Archipel des Glénan et Dunes et côtes de Trévignon* ».

L'ensemble des participants s'est accordé sur la nécessité d'avoir un outil de communication ciblé sur les phoques. Il est donc proposé de créer une fiche de sensibilisation sur le phoque gris sur les Etocs et les bonnes pratiques à adopter, sur le modèle de la plaquette existante (format A5, recto-verso plastifié), qui sera mise à disposition des clients/stagiaires des structures nautiques. Ces plaquettes seront également déclinées en affiche A3 pour affichage dans les locaux des structures, auprès des loueurs, etc.

Il est convenu de travailler sur ces supports durant l'hiver et de proposer une nouvelle réunion au printemps prochain avant le démarrage de la saison, pour distribuer ces outils et reparler d'une charte d'engagements de bonnes pratiques simplifiée.

Enfin, il est essentiel d'élargir la sensibilisation aux pratiquants libres et au grand public. Plusieurs pistes de réflexion sont proposées :

- Communiqué de presse

- Communication sur le site internet « Destination pays bigouden sud » (la communication numérique fonctionne mieux que l’affichage papier en office)
- Article dans la gazette communale de Penmarc’h ?
- Evènementiel (stand et conférence lors de la journée de l’océan à Penmarc’h?)
- Communication digitale : projet de motion design sur le dérangement des phoques (page Facebook, site internet)
- Emploi d’un volontaire en service civique pour des actions de sensibilisation.

En conclusion, il est convenu de se revoir au printemps prochain pour rediscuter de ces éléments.

La réunion s’est achevée à 16h30.

Sophie Lecerf